

GÉRARDMER

25^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE GÉRARDMER

25th GÉRARDMER INTERNATIONAL FANTASTIC FILM FESTIVAL

31 janvier au 4 février 2018 | January 31 to February 4, 2018

ELIGIBILITE LONG METRAGE

Afin de pouvoir participer au **25^e Festival International du Film Fantastique de Gérardmer (31 janvier – 4 février 2018)**, les films devront remplir les conditions suivantes :

- être des longs métrages (fiction ou documentaire), de nationalité française ou étrangère, produits en 2017 et ayant une durée supérieure ou égale à 75 minutes.

- être inédits en France (uniquement pour la section compétitive) et n'avoir participé à aucune manifestation cinématographique importante en Europe (à l'exception des marchés du film), sauf décision contraire du Directeur du Festival.

- être projetables en DCP.

INSCRIPTION & REGLEMENT

La clôture des inscriptions, à l'aide du formulaire d'inscription, est fixée au **15 décembre 2017**. Vous pouvez également télécharger ce formulaire d'inscription sur le site internet officiel du festival : www.festival-gerardmer.com.

Le Festival ne demande pas de frais d'inscription. Tous les films doivent être soumis en DVD ou via un lien en streaming envoyé à l'adresse suivante : jlasserre@lepublicsystemecinema.fr. Tous les films dont la langue parlée n'est pas l'anglais ou le français doivent être proposés avec des sous-titres anglais ou français. Merci de lire et de remplir le formulaire d'inscription 2018 avant de nous le retourner.

Les films retenus devront être présentés à Gérardmer en version originale sous-titrée en français. Ce sous-titrage est à la charge des participants. Tous les films sélectionnés seront présentés lors du Festival sur support DCP.

ANNONCE DE LA SELECTION

L'annonce officielle des films sélectionnés se fera mi-janvier 2018. Les participants seront prévenus de la participation de leur film par email avant l'annonce officielle de la sélection.

FEATURE FILM ELIGIBILITY

To be eligible for the **25th Gerardmer International Fantastic Film Festival (January 31st – February 4th, 2018)**, films must fulfil the following conditions:

- be either a French or foreign feature films (fiction or non-fiction), produced in 2017, of at least 75 minutes.

- have its **French premiere in Gérardmer** (for our competition section only) and have not been shown in a major European film festival (unless in the context of a film market). Exceptions can be made upon decision by the Festival Director.

- be screened in DCP.

SUBMISSION & REGULATIONS

Deadline for submissions, using the attached entry form, is set to **December 15, 2017**. You could also download our entry form on the official website of the Festival: www.festival-gerardmer.com.

There is no entry fee. All films must be submitted in DVD or via a streaming link format for the selection. The email address where to send a link with a completed entry form is the following: jlasserre@lepublicsystemecinema.fr. All non-English or French language films must be subtitled in English or in French. Please see "2018 Entry Form & Regulations" to fill out the form.

When a film is selected for the Festival, it must be delivered in its original version, with French subtitles. Subtitling is at the applicant's charge. All the selected films must be presented in DCP.

ANNOUCEMENT FOR SELECTED FILMS

The official announcement for the selection will be made in mid-January 2018. Those who are selected to participate will be notified by e-mail prior to the announcement.

ADRESSE D'ENVOI DE VOTRE INSCRIPTION / WHERE TO SEND YOUR SUBMISSION

Via email : jlasserre@lepublicsystemecinema.fr

FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE DE GERARDMER

c/o Le Public Système Cinéma

23-25 rue Notre-Dame-des-Victoires

75002 Paris – France

Attention : Jérôme Lasserre - Tel : +33 1 41 34 20 33

GÉRARDMER

25^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE GÉRARDMER

25th GÉRARDMER INTERNATIONAL FANTASTIC FILM FESTIVAL

31 janvier au 4 février 2018 | January 31 to February 4, 2018

FORMULAIRE D'INSCRIPTION | ENTRY FORM

1. FILM

Titre original | Original title:

Titre international (anglais) | International title (English):

Titre français (s'il existe) | French title (if any):

Pays de production | Country of production:

Année de production | Year of production :

Si le film est retenu, sera-t-il présenté en première : mondiale européenne française aucune

If the film is selected, will it be a: world premiere European premiere French premiere None

Le film a-t-il une interdiction sur le territoire français : - 16 ans - 12 ans tous publics pas encore décidé

What is the French rating of the film, if any: under 16 under 12 general audience not decided or do not know

Festivals auxquels le film a déjà participé | Previous Festival participation :

Prix éventuellement reçus dans ces festivals | If any, awards won in these Festivals :

Site Internet officiel | Official Website:

2. PRODUCTION | DISTRIBUTION | VENTES | SALES

Société de production | Production company:

Nom du producteur | Producer :

Adresse | Address:

Tel: **E-Mail:**

Site Internet | Website:

Société de ventes à l'étranger | World Sales Company:

Nom du contact | Contact :

Adresse | Address:

Tel : **E-Mail :**

Site Internet | Website:

Distribution du film en France | French distributor (if any):

Nom du contact | Contact :

Adresse | Address:

Tel : **E-Mail** :

Site Internet | Website:

3. FICHE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE | CREW & CAST

Réalisateur | Director:

Tel: **E-Mail**:

Merci de joindre une biographie du réalisateur en français & en anglais (50 à 80 mots) ainsi qu'une filmographie.
Please add a filmography and biography of the director (50 to 80 words).

Scénariste | Screenwriter:

Directeur de la photographie | Director of Photography:

Monteur | Film Editor:

Compositeur | Music Composer:

Interprètes principaux & rôles | Leading cast & characters :

.....

.....

Merci de joindre un synopsis en français & en anglais (50 à 80 mots) | A synopsis of the film is requested (50 to 80 words).

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | TECHNICAL FEATURES

Durée du film | Running time: **Image** : **Couleur** | Color **Noir et blanc** | Black and white

Langue(s) parlée(s) dans le film | Spoken language(s) in the film:

.....

Cadre | Aspect Ratio : 1,37 1,66 1,85 2,35 Scope 16/9 4/3

Son | Sound :

5. SUPPORT DE PROJECTION | SCREENING MATERIAL

Tous les films sélectionnés sont présentés sur support DCP. Il est également demandé aux participants de fournir un Blu-ray comme support de secours. Les films retenus sont présentés en version originale sous-titrée en français. Ce sous-titrage est à la charge des participants. | All the selected films must be presented in DCP. A Blu-Ray with French subtitles is also required as backup. The screening material of the film selected for the Festival must be delivered in its original version, with French subtitles. Subtitling is at the applicant's charge.

Le DCP fourni sera-t-il crypté? | Would you provide an encrypted DCP ? **Oui** | Yes **Non** | No

Responsable technique | Technical manager:

Tel: **E-Mail**:

Valeur de l'élément en vue de l'assurance du film | Value of the material for insurance (in Euros):

Merci de se conformer au règlement du Festival ci-joint pour plus d'informations concernant les supports de projection (élément de secours, frais d'envoi,...) | Please conform yourself to the regulations of the Festival regarding more information about screening material (backup material, shipping costs,...).

6. DOCUMENTATION ET MATERIEL PROMOTIONNEL | DOCUMENTATION & PROMOTIONAL MATERIAL

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, merci d'envoyer avant le 12 janvier 2018 :

- le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word)
- une sélection de photos du film destinées à la presse (.jpg / haute définition)
- le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français de préférence (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080)
- 2 à 4 affiches et/ou affichettes (si ce support existe)

Ce matériel sera mis sur un serveur FTP spécialement dédié à la presse qui couvrira le Festival.

For the Press Office, please send no later than January 12th, 2018:

- Press kit in English (PDF or Word file)
- Set of slides of the film that could be used by the journalists (.jpg / high definition)
- Teaser and/or TV clips in original version - with French subtitles if possible (.mov or .mp4 / Resolution: 1920 x 1080)
- 2 to 4 posters or original artwork (if existing)

This material will be register on the Festival FTP for the journalists who will attend the festival.

Dans le cas où des extraits ne seraient pas disponibles, autorisez-vous le Festival et sous son contrôle à faire enregistrer plusieurs jeux de trois extraits d'un maximum de trois minutes chacun ? If TV clips are unavailable, do you authorise the Festival and under its supervision, to tape several sets of three TV clips of a maximum length of three minutes each?

Oui | Yes Non | No

Dans l'affirmative, envoi de ces extraits au prêteur de la copie et à ses frais ? If yes, return of these TV clips to the film lender at his expense? Oui | Yes Non | No

Attaché de presse (s'il existe) | Publicist, if any :

Tel : **E-Mail :**

7. PROJECTIONS ADDITIONNELLES | ADDITIONAL SCREENINGS

Le Festival organisera une ou plusieurs projections additionnelles du film, mais uniquement après accord avec le distributeur et/ou le producteur du film.

The Festival will organize additional screenings only upon prior agreement with the distributor and/or the producer of the film.

8. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION | PARTICIPATION AGREEMENT _____

Ayant droit représentant le film | Film right-holder :

Société | Company :

Nom | Name : **Fonction** | Position :

Tel : **E-Mail** :

déclare être habilité(e) à prêter le support de projection du film au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et s'engage à ne pas retirer le film du Festival | declares to be empowered to lend the screening material of the film to the Gérardmer International Fantastic Film Festival, and commits to not withdrawing it from the Festival.

J'ai pris connaissance du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et en accepte la teneur.

I have read the regulations of the Gérardmer International Fantastic Film Festival and accept them.

Date & Signature :

Merci de retourner impérativement ce formulaire dûment rempli avant le 15 décembre 2017 ainsi :

Please return this form duly completed before December 15th, 2017 to:

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Festival International du Film Fantastique de Gérardmer | Gérardmer International Fantastic Film Festival

Attn : Mr. Jérôme Lasserre

25, rue Notre-Dame-des-Victoires – 75002 Paris – France

Tél : (+33) 01 41 34 20 33 - Email : jlasserre@lepublicsystemecinema.fr

REGLEMENT

Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer dont la 25^e édition se déroulera du mercredi 31 janvier au dimanche 4 février 2018 est consacré au cinéma fantastique sous toutes ses formes : science-fiction, épouvante, surnaturel, étrange, ésotérisme, merveilleux, ...

Le Festival de Gérardmer se compose des trois sections suivantes :

- une section compétitive internationale
- une section non compétitive internationale
- une section compétitive de courts métrages fantastiques francophones

Le Festival de Gérardmer a pour objet de promouvoir en France et en Europe les films du genre fantastique en leur apportant un véritable "label de qualité" qui leur garantira, au fil des ans, un impact de plus en plus considérable auprès du grand public.

Un jury international composé de personnalités attribuera les prix suivants :
- Le Grand Prix du Festival de Gérardmer
- Le Prix du Jury du Festival de Gérardmer

1. Pour pouvoir participer au Festival International du Film de Gérardmer, les films devront remplir les conditions suivantes :

- être diffusables en DCP
- être des longs métrages (fiction ou documentaire) français ou étrangers (sections compétitives et non compétitives) produits en 2017.
- n'avoir participé à aucune manifestation cinématographique importante ou compétitive en France et/ou en Europe (à l'exception des marchés du film), sauf décision contraire des responsables du Festival.

2. Les films présentés au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer sont sélectionnés sous la responsabilité du Directeur du Festival. Celui-ci se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par ce règlement.

3. Les films seront officiellement candidats lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le Bureau du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer. **La clôture des inscriptions est fixée au 15 décembre 2017.**

4. **Les films proposés au comité de sélection du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer doivent pouvoir être visionnés avant le 15 décembre 2017.** Les sélections s'opèrent soit en organisant une projection pour le comité de sélection (sous-titrage non nécessaire pour un film en langue anglaise), soit en faisant parvenir un DVD ou un lien au Bureau du Festival avant cette date. Les frais d'envoi des DVD sont à la charge des participants.

5. **Les films sélectionnés sont présentés sur support DCP.** Les DCP ne doivent comporter que la version du film sans aucun logo de festivals au générique. Il est également demandé aux participants de fournir un Blu-ray comme support de secours. Afin d'éviter tout risque de détérioration, les disques durs doivent être livrés dans une mallette de transport adaptée. Les éléments de projection seront réexpédiés à leurs détenteurs à leurs frais dans un délai de 2 semaines maximum après la fin de la manifestation. Dans le cas où il serait demandé au Festival de conserver un élément de diffusion au-delà de ce délai, il sera autorisé à réclamer au propriétaire de la copie les frais de magasinage et d'envoi qui lui sont dus. Le Festival n'assume en aucun cas les dépenses de magasinage en dehors de celles précisées par le présent règlement.

6. **Tous les films retenus seront présentés à Gérardmer en version originale sous-titrée en français.** Un support de projection en version originale sous-titrée en anglais de chacun des films retenus dans la section compétitive internationale doit également pouvoir être mis à la disposition du Festival. Ces sous-titrages sont à la charge des participants.

7. Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer prend en charge le transport aller/retour des DCP de Paris (Bureau du Festival) à Gérardmer, ainsi que les frais de magasinage et d'assurance des copies.

8. **Tous les supports de projection des films retenus doivent parvenir au bureau du Festival à Paris au plus tard le 26 janvier 2018.** Au-delà de cette date, l'envoi des supports de projection à Gérardmer sera à la charge des participants. Ces éléments doivent être techniquement parfaits et vérifiés au préalable par le participant concerné.

9. Si un support de projection présenté au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer est perdu ou endommagé durant la manifestation, la compagnie d'assurances du Festival sera engagée à concurrence du prix de tirage de cet élément en laboratoire.

10. **Les films sélectionnés en Compétition seront de nouveau projetés à l'issue du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer pour une reprise à la Cinémathèque française à Paris.** Les ayants droit des films sélectionnés en compétition sont tenus de mettre un DCP en version originale sous-titrée en français à disposition jusqu'à la fin de cette reprise : il appartient à l'ayant droit représentant le film d'informer le producteur, vendeur à l'étranger et/ou distributeur en France concerné par la reprise, du caractère obligatoire de cette reprise.

11. **Les jours, lieux et heures de projection des films sélectionnés sont décidés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants dans la semaine du 22 janvier 2018.**

12. Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer s'engage à ne présenter aucun film à quelle que personne ou quel qu'organisme que ce soit avant la première projection dans le cadre de la manifestation.

13. **Afin d'être publié dans le catalogue officiel du Festival, la documentation sur chaque film candidat doit impérativement parvenir au Bureau du Festival avant le 15 décembre 2017.** Celle-ci comprend :

- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un synopsis en français et en anglais
- une biographie en français et en anglais du réalisateur
- une filmographie du réalisateur/de la réalisatrice
- une photo du réalisateur/de la réalisatrice (.jpg / haute définition)
- un jeu de photos du film (.jpg / haute définition)

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, chaque participant devra faire parvenir au Bureau du Festival, au plus tard le 22 janvier 2018, le matériel suivant :

- le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word)
- une sélection de photos du film destinées à la presse (.jpg / haute définition)
- le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français de préférence (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080)
- 2 à 4 affiches et/ou affichettes (si ce support existe)

14. La participation au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur, le vendeur à l'étranger, le distributeur ou l'ayant-droit du film sélectionné.

